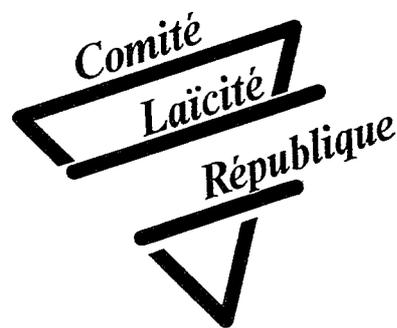


LA LETTRE DU

JUILLET 1992



1792 - 1992 LA RÉPUBLIQUE, UN PROJET D'AVENIR

C'est avec tambours et trompettes, fastes et médias offrant aux téléspectateurs du monde entier le spectacle de l'éblouissant carnaval qui se voulait fête de la fraternité, que le pays a commémoré 1789.

Le quasi-silence qui prélude au bicentenaire de la République n'en est que plus attristant. Comme si 1792 d'un bloc devait être effacée de nos mémoires. Oubliées, dès lors, l'instauration de l'enseignement gratuit et obligatoire (1793), l'abolition de l'esclavage (1794), la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1795) et surtout la première élection au suffrage universel (1792). Oubliée la fondation de la République !

Une amnésie d'autant plus regrettable que, face à la montée de l'extrême droite et de l'indifférentisme de l'opinion, au déchirement lent et profond du tissu démocratique, au vide politique général, cet anniversaire pouvait être l'occasion d'un renouveau.

Au delà des enjeux politiques, l'absence de projet de progrès doit conduire à un ressourcement aux valeurs fondatrices de la République permettant de défendre des acquis essentiels comme la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, paradoxalement malmenée avec la gauche au pouvoir ! Ressourcement devant conduire à de nouvelles avancées concrètes, qu'il s'agisse d'école, mais aussi de solidarité, de protection sociale, d'audiovisuel public, d'intégration, de séparation des pouvoirs, de démocratie parlementaire. Ressourcement devant permettre l'éclosion de nouvelles libertés sur les chantiers ouverts par la science comme la bioéthique, domaine où la morale républicaine doit batailler contre les pressions toujours virulentes des clergés.

Ressourcement, enfin, permettant de répondre aux interrogations posées par la consolidation européenne. La République, éthique de vie fondée sur la liberté de conscience et l'égalité des droits, principes garantis par la laïcité des institutions publiques, doit s'assurer que l'Europe qu'elle contribue à bâtir ne lui imposera pas l'abandon de ces mêmes principes. Ce ressourcement, le Comité Laïcité République entend y prendre toute sa part. Dès sa création, le CLR soulevait "la mise en cause des idéaux de la Révolution", "la récupération du discours des Droits de l'Homme par l'opportunisme politique ou religieux, le détournement insidieux de la laïcité des institutions républicaines sous prétexte d'actualisation ou de renouvellement." Deux ans après, les événements intervenus en France, en Europe, particulièrement dans les anciens pays communistes, en Algérie... confirment combien la laïcité, clé de voute de l'édifice républicain, ferment de l'intégration des citoyens et citoyennes de toutes origines, n'est pas tournée vers le passé mais vers le futur des hommes. Combien la vocation universelle des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, demeure d'actualité. 1792 - 1992 : un bicentenaire pour affirmer que la République demeure un projet d'avenir.

DÉCLARATION DU COMITÉ LAÏCITÉ RÉPUBLIQUE 29 JUIN 1992

Le Comité Laïcité République dénonce avec vigueur le récent accord entre le gouvernement et l'enseignement catholique, accord qui reconnaît à ce dernier un rôle d'intérêt général et lui attribue des fonds prélevés sur le Trésor public.

Il rappelle que le principe de la laïcité de l'Etat veut qu'aucun denier public ne soit utilisé à financer directement ou indirectement la diffusion d'un culte ou d'une quelconque particularité idéologique. Ce principe s'applique non seulement à l'école de la République, mais aussi à tous les actes où la puissance publique est engagée.

Il rappelle que la laïcité scolaire - qui ne se confond pas avec la simple tolérance civile, mais qui la complète et en est le modèle philosophique - consiste à ménager sous la protection de la loi un espace de libre examen. De ce fait, la laïcité de l'école publique n'est pas une opinion parmi d'autres, elle n'est pas non plus une collection de points de vues équivalents et relatifs. Elle rend possible l'instruction désintéressée, la recherche, la réflexion libre, la réduction de l'ignorance et de l'erreur. Elle est aussi l'outil le plus efficace de l'intégration des individus.

Il constate que les mesures décidées ont pour effet de réduire l'école de la République à n'être qu'une école parmi d'autres, une école "à caractère particulier".

Il constate en outre que les mêmes pressions ont eu pour effet l'arrêt de la campagne d'information sur la contraception (programmée pour le 12 mai), l'impunité des commandos terroristes contre les services hospitaliers pratiquant l'IVG et le blocage de la discussion à l'Assemblée Nationale de la proposition de loi sur

le contrat d'union civile. Tout cela s'inscrit dans une politique d'ensemble systématique qui fait de la laïcité, non plus la condition de la coexistence des libertés, mais une opinion quelconque. Cela contribue à briser l'homogénéité républicaine au moment où l'offensive des conservatismes menace la liberté des mœurs, les droits des femmes, la santé publique, remet en question les droits du travail et tente d'acclimater diverses formes d'ordre moral.

Il observe que, à l'heure où la construction européenne est en discussion, ces mesures, en imposant d'ores et déjà pour l'école le modèle désuet de la juxtaposition communautaire, interdisent à la République Française de faire valoir ou de proposer un exemple qui a fait ses preuves. De telles mesures conduisent à une Europe des communautés, bouillon de culture pour les ghettos, la xénophobie, les cléricatismes et les inégalités de toutes sortes.

Il craint enfin que ces mesures et ces blocages préparent et accélèrent une délaïcisation de la vie publique, ce qui, aussi bien au niveau national qu'au niveau européen, ne serait rien d'autre qu'une régression.

JEAN-PIERRE CHANGEUX NOUVEAU PRÉSIDENT DU COMITÉ NATIONAL D'ÉTHIQUE

actualité

"Le professeur Jean-Pierre Changeux vient d'être nommé à la présidence du Comité National d'Éthique. Le Comité Laïcité République s'en félicite. Son prédécesseur le Professeur Jean Bernard a été nommé président d'honneur. Spécialiste de la neurobiologie moléculaire, Jean-Pierre Changeux est l'un des plus grands scientifiques mondiaux dans le domaine des neurosciences.

Rationaliste convaincu, il estime que la pensée a un fondement neuronal d'ordre moléculaire. (1).

Par ailleurs, il explique (2) que "tout scientifique qui refuse de succomber au clivage mental confortable du croyant, qui souhaite rester cohérent avec lui-même et s'efforce de rejeter toute référence à la métaphysique, devra tenter, dans sa réflexion, de rechercher les bases naturelles de l'éthique. Ce n'est, somme toute, que réactualiser la démarche

des Lumières et de la Révolution Française, avec le bénéfice considérable que peuvent nous procurer les résultats récents des neurosciences cognitives et de l'anthropologie sociale". Ou encore que "la science a pour vocation première de pourchasser en permanence l'irrationnel pour atteindre la connaissance objective".

(1) "L'homme neuronal". Editions Fayard.

(2) "Matière à pensée". Editions Odile Jacob. Cet ouvrage est un dialogue avec le mathématicien Alain Connes.

LAÏCITÉ ET PERSPECTIVES EUROPÉENNES

Dans les débats qui se déroulent à propos des problèmes européens, on parle assez peu de la laïcité, de ses potentialités et des solutions qu'elle peut offrir aux problèmes de la vie communautaire.

Dans ce contexte, le plus surprenant est que les Français connaissent si mal les données du fait laïque européen. En France, les partisans de la laïcité ont tendance à courber le dos, se sentant très menacés dans leur idéal par les menaces évidentes des cléricatismes reconquérants, partout en Europe.

Or ils ont tort, ces laïques français, de se croire isolés, même s'ils se savent trahis par certains de ceux qu'ils avaient considérés comme des défenseurs fiables de l'idée laïque.

En Europe, nombreuses sont, hors de France, les organisations laïques. Même si le mot de "laïcité" est difficilement traduisible dans la plupart des langues (pour nous) étrangères, l'idée laïque vit intensément dans des milieux et des mouvements, sans doute minoritaires, mais très actifs. Outre les organisations structurées sur le plan européen, comme par exemple la Libre Pensée, l'Union Rationaliste, divers comités d'action laïque, des mouvements humanistes, et bien d'autres, existent des regroupements d'hommes et de femmes, d'associations et de forces diverses, comme celles fédérées au sein de la Fédération Humaniste Européenne (FHE), dont le siège est à Bruxelles. Cet organisme a réuni, le 29 février à Berlin, son Conseil d'administration, dans le but d'impulser la coordination des forces laïques européennes et de se faire reconnaître par les "autorités" communautaires européennes. Le Comité d'Action Européen Démocratique et Laïque (CAEDEL), qui milite depuis plus de 30 années pour l'europanisation de l'idée laïque, a pris l'initiative, en liaison avec la FHE, d'élaborer un projet de Charte européenne de la Laïcité.

Les buts de cette entreprise sont de faire le bilan de revendications des laïques européens et de les faire connaître des opinions publiques et des responsables communautaires

européens, en insistant sur l'universalité des valeurs laïques et des solutions qu'elles peuvent générer.

Quelque chose bouge en Europe en ce qui concerne les perspectives offertes par la laïcité. Bien sûr, l'action et le combat seront après, mais l'obstination ne manque pas aux laïques européens; les moyens d'action non plus. Ce n'est pas parce qu'en matière de laïcité, les Français sont largement privilégiés par rapport à ce qui existe dans les autres Etats membres de la Communauté qu'ils doivent se désintéresser des actions concertées qui s'ébauchent partout en Europe. La lutte légitime pour la défense de la laïcité en France trouvera son plein sens et sa totale efficacité en accédant à l'ampleur européenne. Que l'on soit ou non partisan du Traité de Maastricht, l'Europe ne saurait s'édifier sans nous. Nous sommes plus nombreux et plus forts que nous ne le croyons. Les autres laïques européens comptent sur notre réveil, cela malgré nos déceptions et nos légitimes amertumes.

Sachons répondre à leur attente, et être conséquents avec nous-même.

L'APPEL DE HEIDELBERG

Deux cent soixante quatre scientifiques, dont cinquante deux Prix Nobel, ont signé début juin l'appel de Heidelberg.

Ce manifeste qui porte sur les rapports entre la science, l'environnement et le développement a été présenté à la conférence de Rio. Nous vous le présentons in-extenso.

"Nous, soussignés, membres de la communauté scientifique et intellectuelle internationale, partageons les objectifs du Sommet de la Terre qui se tiendra à Rio de Janeiro sous les auspices des Nations unies et adhérons aux principes de la présente déclaration".

"Nous exprimons la volonté de contribuer pleinement à la préservation de notre héritage commun, la Terre. Toutefois, nous nous inquiétons d'assister, à l'aube du vingt et unième siècle, à l'émergence d'une idéologie irrationnelle qui s'oppose au progrès scientifique et industriel et nuit au développement économique et social".

"Nous affirmons que l'état de nature, parfois idéalisé par des mouvements qui ont tendance à se référer au passé, n'existe pas et n'a probablement jamais existé depuis l'apparition de l'homme dans la biosphère, dans la mesure où l'humanité a toujours progressé en mettant la nature à son service et non l'inverse".

clignotant

“Nous adhérons totalement aux objectifs d’une écologie scientifique axée sur la prise en compte, le contrôle et la préservation des ressources naturelles. Toutefois, nous demandons formellement par le présent appel que cette prise en compte, ce contrôle et cette préservation soient fondés sur des critères scientifiques et non sur des préjugés irrationnels”.

“Nous soulignons que nombre d’activités humaines essentielles nécessitent la manipulation de substances dangereuses ou s’exercent à proximité de ces substances, et que le progrès et le développement reposent depuis toujours sur une maîtrise grandissante de ces éléments hostiles, pour le bien de l’humanité. Nous considérons par conséquent que l’écologie scientifique n’est rien d’autre que le prolongement de ce progrès constant vers des conditions de vie meilleures pour les générations futures”.

“Notre intention est d’affirmer la responsabilité et les devoirs de la Science envers la Société dans son ensemble”.

“Cependant, nous mettons en garde les autorités responsables du destin de notre planète contre toute décision qui s’appuierait sur des arguments pseudo-scientifiques ou sur des données fausses ou inappropriées”.

“Nous attirons l’attention de tous sur l’absolue nécessité d’aider les pays pauvres à atteindre un niveau de développement durable et en harmonie avec celui du reste de la planète, de les protéger contre des nuisances provenant des nations développées et d’éviter de les enfermer dans un réseau d’obligations irréalistes qui compromettrait à la fois leur indépendance et leur dignité”.

“Les plus grands maux qui menacent notre planète sont l’ignorance et l’oppression et non pas la science, la technologie et l’industrie dont les instruments, dans la mesure où ils sont gérés de façon adéquate, sont des outils indispensables qui permettront à l’humanité de venir à bout, par elle-même et pour elle-même, de fléaux tels que la surpopulation, la faim et les pandémies.”

INTÉGRATION

Le rapport du Haut Conseil à l’intégration remis, en ce début d’année, au Premier Ministre, est particulièrement révélateur des ambiguïtés actuelles en matière de laïcité. Ce rapport, qui se propose d’apporter des outils à la lutte contre l’exclusion, reconnaît que les notions de “droit à la différence” et de “société pluriculturelle” recèlent “trop d’ambiguïtés pour être acceptables”.

Le rapport ne conçoit pas d’intégration à la communauté nationale sans acceptation

pleine et entière de ses exigences. Pour autant, les rapporteurs se croient autorisés à jeter par dessus bord ce qu’ils considèrent comme une “laïcité de combat”, qu’ils qualifient au passage de “conservatrice”, et se prononcent pour le “renouvellement” d’une laïcité qui doit selon eux mettre en avant le pluralisme et en faire “une éthique de la diversité”.

Le rapport estime qu’il peut être désormais envisagé de déplacer “la limite entre le public et le privé” et qu’il convient “de renouveler le contenu de la laïcité”. Des suggestions bien inquiétantes.... au moment où certains travaillent au démantèlement de l’Education nationale.

en bref

ÉTHIQUE

Le parlement a voté le projet de loi sur la bio-éthique. Notre ami, Henri Caillavet, membre du Comité national d’éthique et de la Commission nationale informatique et liberté, constate que, sous la pression des pouvoirs religieux et de l’Eglise en particulier, ce texte de loi a scrupuleusement évité d’aborder des questions essentielles comme le statut du fœtus, l’euthanasie, la trans-sexualité...

Les progrès de la science conduisent, selon l’ancien ministre, à retrouver sous des formes modernes la vieille opposition entre la raison et la foi, à s’interroger sur les fondements de la morale : “l’homme a-t-il le droit de changer l’homme?”. “Qui saurait affirmer que la création est achevée?”. L’homme, maître de l’homme : un projet d’une étonnante actualité que le consensualisme à la mode a mis entre parenthèses.

POLOGNE

L’état communiste à peine mis à terre, l’Eglise s’est imposée en Pologne comme une force politique et morale authentiquement réactionnaire. Après les pressions tendant à interdire l’interruption volontaire de grossesse et la contraception, voilà que le ministre de l’Education concrétise le projet d’introduire des cours de catéchisme au programme des enseignements primaires et secondaires. Les jeunes ont réagi, qui ont défilé ces jours derniers, à Varsovie, avec des banderoles : “Les écoles à nous, les églises aux curés, non à la ségrégation idéologique”.

EUROPE

Il aura fallu la scandaleuse affaire d’une jeune fille violée à laquelle l’état irlandais refusait le droit à interrompre sa grossesse pour que certains se souviennent que la laïcité ne concerne pas que l’école, que c’est une éthique de vie qui fonde toutes les libertés. Un événement qui

conduit à réaffirmer que l’Europe à construire doit bien garantir à chaque femme et à chaque homme, quelle que soit sa communauté d’origine, la totale liberté de conscience, la libre disposition de son corps et l’égalité des droits.

ISLAMISME CONTRE LAÏCITÉ.

L’assassinat de Mohamed Boudiaf en Algérie, victime des intégristes et/ou des nostalgiques de l’ancien régime, résonne tel le toscan pour le Maghreb mais aussi pour l’Europe à entendre le Recteur de la Mosquée de Marseille se féliciter de la justice de Dieu.

L’intégrisme s’est engouffré dans l’espace abandonné par les idéologies révolutionnaires, particulièrement chez les peuples pauvres en quête d’espérance et d’identité. Salman Rushdie vit dans la clandestinité pour échapper aux “Fous de Dieu” lachés à ses trousses par Téhéran tandis que le régime des Mollahs exécute ses opposants et que le vice-ministre pour la Culture islamiste propose aux représentants du Saint Siège que l’Iran et le Vatican fassent “un grand effort dans la bataille contre l’athéisme et les ennemis communs”. (Agence d’information et de presse catholique-4/2/92)

L’Arabie saoudite, au cours de la guerre du Koweït, interdit un concert Rock destiné aux troupes occidentales et confirme l’interdiction faite à toutes les femmes résidant dans ce pays de conduire une automobile. Le Soudan, le Pakistan, rétablissent la charia. Les “libérateurs” de l’Afghanistan instaurent un ordre obscurantiste. En Egypte, les coptes sont assassinés par les islamistes ainsi que Farag Foda, écrivain engagé dans le combat pour la laïcité de l’Etat.

C’est désormais le Maghreb qui menace d’implorer sous le butoir de l’intégrisme islamique. Des femmes et des hommes, au péril de leur vie, osent s’y opposer et affirmer que la liberté de conscience, l’égalité entre hommes et femmes, ne sont pas des concepts occidentaux réservés à cette partie du monde. Il n’y a pas de fatalisme qui confinerait les femmes arabes à la soumission d’un pouvoir machiste religieux. Il n’y a pas de déterminisme qui ferait que la démocratie ne pourrait s’épanouir qu’en Occident. Il n’y a pas d’hommes nés pour vivre dans les fers. Comme l’écrit le philosophe Fouad Zakariya “la laïcité, n’est pas une doctrine importée mais une idée universelle qui s’impose à toutes sociétés”. (Laïcité ou islamisme - Ed Découvertes/Ed. Al Fikr) Il ne s’agit donc pas d’imposer au monde arabe une pensée néo-coloniale visant à diluer la richesse de ses cultures dans le monde occidental, mais d’assimiler la dimension universelle de la laïcité. Il est temps que l’Europe contribue à l’éclosion d’un humanisme arabe autour de la méditerranée. Il est urgent

que notre République donne l'exemple en réussissant grâce à la Laïcité, l'intégration des femmes et des hommes qui ont choisi une citoyenneté porteuse de l'égalité des droits et des devoirs.

MORALISME

Après avoir fermé les allées du Bois de Boulogne la nuit, afin, paraît-il, de lutter contre la propagation du Sida, les pouvoirs publics viennent d'interdire la diffusion d'une campagne d'information télévisée sur les préservatifs! Curieuse logique!

Dans le même temps, les commandos anti-IVG qui brisent les matériels des hopitaux demeurent impunis et la loi sur la bio-éthique est minoré. L'ordre moral montre le bout de son nez et scelle les retrouvailles idéologiques du cléralisme et de l'extrême-droite, nouvelles noces sacralisées par la béatification pontificale du fondateur de l'Opus Dei.

De telles concessions au moralisme archaïque n'achètent nullement la "paix sociale", mais contribuent au contraire à entretenir une véritable confusion en laissant penser que l'Etat républicain abandonne le domaine de la morale aux autorités religieuses. Et de Varsovie à Téhéran, on sait quel sort le moralisme fait aux libertés!

Notre société connaît un immense besoin de morale. Non pas d'une morale de la répression, mais d'une éthique conjuguant liberté et égalité des droits. C'est aussi cela la République laïque.

OUVRAGE

La République en France - Claude Nicolet - Seuil. A lire absolument. La République, ce n'est pas seulement la démocratie. C'est le choix de la raison, de l'Etat comme instrument de l'intérêt général et garant des libertés, du citoyen, part du souverain, face aux communautés. C'est l'autonomie du politique et du social par rapport au religieux, c'est l'exigence d'apprentissage des règles de la pensée libre. C'est aussi un type de comportement civique et moral. C'est la laïcité. Un ouvrage rigoureux, salutaire, au moment où la République a perdu ses propres références.

Publication du Comité Laïcité République ▼
7, rue Saulnier ▼ 75009 Paris
▼ Tél. 45 23 23 70
Directeur de la Publication : Patrick Kessel
Rédaction en chef : Jacques Pe, Bernard Teper
Conception et réalisation : Crayon Noir
Impression : Pesch. Tirage: 2500 ex.
Commission paritaire en cours.
Prix par numéro 5 F
Abonnement : 60 F pour 12 numéros.

"COMITÉ LAÏCITÉ RÉPUBLIQUE" LES COMITÉS LOCAUX S'IMPLIQUENT À TRAVERS LA FRANCE

Une quinzaine de comités locaux ont vu le jour cette année ou sont en voie de création à travers la France.

Le Havre, Nantes, Montauban, Beaune, Dunkerque, Bourg-en-Bresse, Mâcon, Rennes, Lyon, Saint Raphaël, Béziers, Nancy... ont entrepris la mise en œuvre d'équipes devant permettre un développement des activités du Comité sur le terrain.

Ces comités locaux sont appelés à suivre l'actualité, à informer des manquements aux principes républicains apparus dans la vie concrète. Ils ont également pour vocation d'organiser des débats, des réflexions, des colloques, pour sensibiliser l'opinion sur l'actualité des valeurs et des principes républicains.

Il importe de poursuivre cette implantation avec toutes les femmes et les hommes de bonne volonté qui considèrent que l'idéal républicain, les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité sont porteurs d'une espérance au-delà même de notre hexagone.

COMMENT CONSTITUER ET FAIRE FONCTIONNER UN COMITÉ LOCAL?

1) Envoyer au siège un procès-verbal de création comportant le nom, l'adresse, le téléphone et la signature des membres fondateurs, qui déclarent accepter la "Déclaration de principes" de l'association, en demandant l'accord du bureau national pour cette constitution (art.3 du règlement intérieur) et le nom des membres du bureau.

La demande doit être accompagnée des bulletins d'adhésion signés par chaque membre. Pour former un "comité local", il semble qu'une dizaine de membres fondateurs constitue un nombre acceptable.

2) Désigner au sein des membres un bureau du comité local, composé d'un président, un secrétaire, un trésorier. L'un d'entre eux, ou un autre membre, doit être désigné comme délégué à l'Assemblée générale.

Le comité local fixe librement la cotisation annuelle de ses membres, en tenant compte de la redevance individuelle nationale (50 F en 1992).

3) Le comité local n'a pas à se constituer en association loi de 1901. S'il désire ouvrir un compte bancaire, il peut le faire sous couvert du trésorier national.

FONCTIONNEMENT

1) Dès l'accord du bureau national, le comité local peut fonctionner comme tel en toute liberté, organiser des réunions publiques, faire passer des articles dans la presse locale, se saisir des problèmes locaux touchant à la laïcité et à la défense de la République.

2) Dès le premier mois de son fonctionnement, le Comité local adresse la liste de ses membres au bureau national en joignant le paiement national (50 F par membre pour 1992).

Il reçoit en retour les cartes des adhérents à jour de cotisation vis à vis du comité local, et acceptés comme membres correspondants.

3) A la fin de l'année civile, le comité adresse au bureau national son "rapport d'activité et de trésorerie" ainsi que la liste complémentaire de ses membres et les cotisations correspondantes (art. 3 du règlement intérieur).

Les membres du bureau national sont à votre disposition pour tous problèmes sur lesquels vous souhaiteriez les consulter.

BULLETIN D'ADHÉSION

Après avoir pris connaissance de la "Déclaration de Principes" du Comité Laïcité République, je déclare en reconnaître le bien-fondé et m'engage à œuvrer dans l'esprit et vers les buts que cette "Déclaration de Principes" évoque. Je demande mon adhésion comme membre correspondant de ce comité, au comité local ci-dessous, auprès duquel je devrai remplir mes obligations d'adhérent.

Fait à le Signature

Nom

Prénom

Adresse

VilleCode postal

Profession

Tél domicileTél professionnel

Comité local de

A renvoyer au Comité Laïcité République - 7, rue Saulnier - 75009 PARIS